



## Besoin de décryptage de l'attestation notariée d'une succession

Par **Kairos7**, le **26/05/2020** à **15:38**

Bonjour à toutes et à tous,

Suite au décès de son propriétaire, la pleine propriété d'un immeuble a été évaluée à 130.000 euros.

Sa succession est à partager entre 3 héritiers à raison d'1/3 chacun.

L'acte stipule qu'il s'agit d'un immeuble de succession "la moitié divisible".

Puis : "Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de 65.000,00 €".

Ma question : pourquoi les héritiers ne se partagent que la moitié de la valeur de l'habitation plutôt que les 130.000 euros ? Qu'en est-il de l'autre moitié ?

Par **fabrice58**, le **26/05/2020** à **17:43**

Bonjour,

le défunt détenait apparemment la moitié en pleine propriété, il a donc transmis cette moitié. L'autre est soit encore détenue soit déjà transmise.

cdt